

## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE TRENTE MAI**

***A LA REQUETE DE /***

***La CAISSE D' EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE PROVENCE ALPES CORSE*** – Banque Coopérative régie par la loi du 25 juin 1999 - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de surveillance – au capital de 649.316.000 EUROS, dont le siège est sis à **13.006 – MARSEILLE – Place Estrangin Pastré** – Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de **MARSEILLE** sous le numéro 775 559 404 – Poursuites et diligences de son représentant légal en exercice

Pour laquelle domicile est élu en le Cabinet de **la SELARL NORDJURIS** – Avocats associés à **13.100 – AIX EN PROVENCE – domiciliés en dite Ville 4 Avenue Marcel Pagnol**

***EN VERTU***

D'un acte reçu en l'Office Notarial de **Maître LAGNEL-RIPERT, Notaire à MIRAMAS, en date du 5 septembre 2005**, contenant prêt

Suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivré en date du 9 mai 2011

**NOUS/ Gérard SALA – Huissier de Justice associé  
Membre de la Société Civile Professionnelle  
Anciennement Abel-Didier PANSARD - Philippe de MARANS  
Philippe CUNIN – Gérard SALA – Marc MONDOLONI  
Huissiers de Justice Associés -  
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice  
à la Résidence de MARTIGUES – 1 rue Alessandro Volta  
Y demeurant - soussigné -**

Procédant à l'effet de dresser le présent procès verbal conformément à la procédure de Saisie Immobilière diligentée à l'encontre de M.MANDEIX

Nous nous sommes transportés, ce jour, en la Commune de SALON DE PROVENCE Département des Bouches du Rhône – 177 avenue de Wertheim, résidence Vert Bocage 1, Bâtiment F2.

Etant sur place, accompagné de M. ORSINI, nous avons rencontré M. MANDEIX Christophe rendez vous préalablement pris et auquel nous avons décliné notre identité, exposé l'objet de notre visite, sur son accord, nous avons procédé à nos opérations de description à savoir :

**Dans un ensemble immobilier** sis sur la Commune de SALON DE PROVENCE dénommé "Vert Bocage 1", Quartier des Canourgues, Avenue de Wertheim,

cadastré en ladite commune SECTION BN 428 à BN 430, BN 432, BN 437 à BN 443,

Ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division dressé par Maître PERRUCHOT TRIBOULET, Notaire à MARSEILLE, le 12 juin 1980 et publié au 1er bureau des Hypothèques d'AIX EN PROVENCE les 30 juin et 30 septembre 1980, volume 4563, n°1.

Ledit règlement a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître CAMILLE, Notaire à SALON DE PROVENCE, le 25 janvier 1996, publié le 5 février 1996 volume 96 P n°1244.

**Le lot 355** soit un appartement situé au 4<sup>ème</sup> étage du Bâtiment F2 sans ascenseur.

**L'appartement comprend :**

**Une ENTREE d'une surface de 3 M2 04** dont le sol est carrelé, aux murs peints sur crépis fin, au plafond peint en blanc.

**Une SALLE A MANGER d'une surface de 14 M2 83** dont le sol est carrelé, aux murs peints sur crépis fin, au plafond peint en blanc.

**Un SALON d'une surface de 10 M2 14** dont le sol est carrelé, aux murs peints sur crépis fin, au plafond peint en blanc.

**Une CUISINE d'une surface de 6 M2 88** dont le sol est revêtu d'un carrelage, aux murs peints, au plafond peint en blanc.

Présence d'un plan de travail carrelé— Une porte permet l'accès à une loggia de 2 M2 01.

**UN DEGAGEMENT d'une surface de 3 M2 89** dont le sol est revêtu d'un carrelage, aux murs peints, au plafond peint en blanc.

**Un W.C. d'une surface de 1 M2 14** dont les murs sont peints

**Une SALLE DE BAINS d'une surface de 5 M2 10** – dont le sol est carrelé en grés, les murs sont faïencés derrière les éléments sanitaires uniquement et plafond peint.

**Une CHAMBRE d'une surface de 12 M2 94** dont le sol est carrelé, aux murs peints sur crépis fin, au plafond peint en blanc. Présence d'un placard mural.

Une petite pièce à usage de rangement.

**Une CHAMBRE d'une surface de 9 M2 66** dont le sol est carrelé, aux murs peints sur crépis fin, au plafond peint en blanc.

L'ensemble, pour une surface habitable de quelques **69 M2 63** – **est en ETAT D'ENTRETIEN**

Le chauffage est assuré par le sol, alimentation collective. Les menuiseries externes sont toutes en PVC.

**CONDITIONS D'OCCUPATION / Ce logement est occupé par M. MANDEIX, sa mère et un enfant handicapé .**

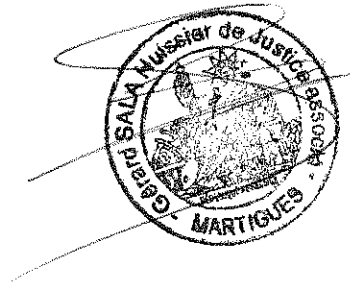
**Le syndic est la société LAMY 50 rue César BOSSY à Salon de Provence  
tel : 04.90.56.32.37**

Notre vacation achevée, nous avons pris congé, et nous nous sommes retirés.

De tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit -

**Gérard SALA**  
*Huissier de Justice Associé*

Art 16 Droits fixes	226,60
Art 18 Transports	6,68
	-----
Sous-total	233,28
Art 20 TVA(19, 60%)	45,72
Art. 20.1Taxe	9,15 €
	-----
Total Etude	288,15 Euros



Dossier 22 132

